

La grille de cotation pour les situations générant du Bonus

Les situations prioritaires au titre de l'État *	Points
(Pas de cumul de points entre ces situations)	
Dossier labellisé DALO	1000
Dossier labellisé SYPLO	750
Dossier prioritaire au titre de l'article L 441-1 du CCH	500
- Violence familiale	700
- Personne en situation de handicap	650
- Personne sans logement	650
- Reprise d'activité après une période de chômage de longue durée	550
- Sur-occupation	550

Situation vis-à-vis du logement actuel **	Points
Loyer inadapté (reste à vivre insuffisant)	15 à 35
Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	30
Taille du logement inadaptée	20
Personne de plus de 65 ans ayant un logement inadapté au vieillissement ou au handicap	40

Situation professionnelle **	Points
Distance Travail-logement / Mutation professionnelle :	
- Si vous habitez hors Caen la mer	20
- Si vous habitez Caen la mer mais pas dans la commune de lieu de travail	15
En situation d'emploi sans logement	35
Jeunes de moins de 30 ans en situation d'emploi	30

Situation personnelle **	Points
Séparation/divorce	35
Famille monoparentale	20
Famille (couple avec enfant(s))	15
Jeunes de moins de 30 ans en recherche d'un 1 ^{er} logement	20
Rapprochement familial :	
- Si vous habitez hors Caen la mer	15
- Si vous habitez Caen la mer mais pas dans la commune de votre famille	10
Habite la commune	15

Caractéristiques de votre demande **	Points
Ancienneté de votre demande de logement :	
- De 1 à 2 ans	5
- De 2 à 3 ans	10
- Plus de 3 ans	15
Adéquation ressources et quartier souhaité	20
Décision de commission :	
- Validé en 2 ^{ème} position	25 (plafonné à 100 points)
- Validé en 3 ^{ème} position	20 (plafonné à 80 points)

* Pour les situations prioritaires au titre de l'État, seuls 10% des points sont affectés sur le déclaratif, la totalité des points sera affectée après vérification d'un service enregistreur et sur justificatif

** Les situations peuvent se cumuler donc cumul possible des points